

M. Nowlan: Comme je me rallie à la première décision de votre Honneur, j'invoque le Règlement . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Nowlan: . . . pour aider à préciser le prochain programme au cœur de ce chaud et prospère printemps, libre d'élections. Il y aurait peut-être lieu d'éclairer la présidence et les députés de la Chambre sur l'itinéraire du premier ministre, cet été, puisqu'il n'y aura pas d'élections . . .

M. l'Orateur: A l'ordre!

L'hon. M. Olson: Quel sera celui de votre propre chef?

M. Nowlan: Nous vous mettrons dans le wagon-trémie aussi.

M. l'Orateur: A l'ordre! Nous sommes partis du mauvais pied cette semaine. Les choses ne peuvent que s'améliorer à partir de maintenant.

Des voix: Oh, oh!

M. Gleave: Monsieur l'Orateur, pour expliquer le point soulevé par le député de Swift Current-Maple Creek, j'ai demandé expressément une déclaration à l'appel des motions permettant de renseigner les députés. On m'a refusé cette déclaration et le ministre chargé de la Commission du blé n'a pas donné les renseignements nécessaires à la Chambre. Le premier ministre nous accuse alors d'abuser de nos privilèges . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je donne la parole au député de Greenwood.

* * *

LE LOGEMENT

LES HABITATIONS À PRIX MODIQUE

M. Andrew Brewin (Greenwood): Ma question porte sur un sujet tout à fait différent. Je la pose au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. J'ai demandé à plusieurs reprises au ministre de déposer le rapport Dennis traitant du logement à prix modique. Je sais que ce rapport a été remis à la Société centrale d'hypothèques et de logement il y a deux semaines et que le professeur Dennis est maintenant en vacances. Je demande de nouveau que cet important rapport soit déposé.

L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Le professeur Dennis mettait la dernière main au rapport pour qu'on le publie. Je verrai si le rapport a été remis.

[M. l'Orateur.]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

MONTRÉAL—LA GRÈVE DES DÉBARDEURS—LA RÉUNION DES INTÉRESSÉS ET LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Travail. Pourrait-il nous dire s'il a pu rencontrer personnellement au cours de la fin de semaine des représentants des travailleurs et de la direction au sujet de la grève des débardeurs de Montréal qui en est actuellement au quatorzième jour et si le gouvernement a pris des dispositions pour régler le conflit?

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre du Travail): Vendredi dernier, j'ai eu l'occasion de rencontrer officiellement des représentants des travailleurs et de la direction dans les bureaux du ministère, à Montréal, à des fins explicatives. Le médiateur fédéral en chef rencontre tous les jours les deux parties pour essayer de régler le conflit.

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Je voudrais poser une question au ministre du Travail au sujet du même problème. Le ministre s'est-il entretenu avec le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration qui a connu jadis de grandes réussites dans ce domaine?

* * *

LA SÉCURITÉ DE L'ÉTAT

LES MENÉES SUBVERSIVES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, ma question est à l'intention du solliciteur général. Vu la déclaration faite par un ancien ministre du cabinet, selon laquelle des activités subversives très étendues se déroulent au Canada et le rapport de la Commission royale d'enquête sur la sécurité ne cite pas tous les faits, le ministre voudrait-il nous dire s'il a l'intention de . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je ne m'oppose pas à ce que le ministre réponde à la question posée par le député, mais je propose qu'elle soit posée directement. Il y a quelques minutes, j'ai cité le Règlement que nous essayons de reconnaître et de respecter en ce qui concerne ces questions. Il va sans dire que l'on peut poser des questions pour savoir si des déclarations faites à l'extérieur de la Chambre par des ministres représentent la politique du gouvernement, mais je crois savoir que le Règlement ne couvre pas les anciens ministres de la Couronne. Cela étant dit, nous pouvons peut-être supposer que la question a été posée directement et le ministre peut y répondre.

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Monsieur le président, les paragraphes 15 et 16 du rapport de la Commission royale d'enquête sur la sécurité, version abrégée, donnent une description très claire de l'activité subversive communiste au Canada. Et, d'une façon générale, cette description est encore valable.

Pour répondre plus directement à la question de l'honorable député, je dirai que dans ce même rapport, version abrégée, on peut lire, et je cite: